



Le SNAP vous Informe : ART 34§1 de la CCN



Année 2025,

Voici les dates des principales cérémonies relatives à certaines confessions pour lesquelles des autorisations d'absence exceptionnelle peuvent être accordées à l'ensemble des agents de Pôle emploi conformément à l'article 34§1 de notre CCN.

Le SNAP Pays de la Loire se félicite que la Direction informe enfin le personnel comme il le demande depuis des années.

Les principales fêtes se rattachant à ces confessions religieuses, éligibles à une autorisation d'absence exceptionnelle sont:

2025	Fêtes orthodoxes	Fêtes arméniennes	Fêtes musulmanes *	Fêtes juives	Fête bouddhiste	Fêtes hindouistes
janvier	Théophanie : Lundi 6 janvier 2025 (calendrier grégorien)	Nativité : Lundi 6 janvier 2025				
février		Saints Vartanants : jeudi 27 février 2025				KAVADI : Mardi 11 Février 2025
Mars			Aid El Fitr : Dimanche 30 Mars 2025			
avril	Grand Vendredi Saint : vendredi 18 Avril 2025	Commémoration du 24 avril : Jeudi 24 avril 2025				Puthandu : Lundi 14 avril 2025
mai	Ascension : jeudi 29 Mai 2025				Vesak : Lundi 12Mai 2025	
juin			Aid El Khebir : Vendredi 6 Juin 2025	Chavouot (Pentecôte) : Lundi 2 et Mardi 3 juin 2025		
septembre			Al Mawlid Ennabi : Vendredi 5 Septembre 2025	Roch Hachana (jour de l'an) : Mardi 23 et Mercredi 24 Septembre 2025		Navarati : Lundi 22 Septembre 2025
octobre				Yom Kippour (Grand pardon) : Jeudi 2 octobre 2025		

Les fêtes musulmanes présentent la spécificité de ne pouvoir être déterminées à l'avance ; elles ne sont fixées définitivement que 48 ou 24 heures à l'avance par les responsables des cultes.

L'agent pose son absence dans HOROQUARTZ (motif --FERL) pour validation par le manager.